



## COMITE SYNDICAL DU 20 FEVRIER 2026 DELIBERATION DCS26\_02\_20\_03

L'an deux mille vingt-six, le vingt février, à neuf heures trente, en application du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Comité syndical du Syndicat d'Eau de l'Anjou, au siège de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance à Saint-Georges-sur-Loire, sous la présidence de Monsieur Thierry Gallard, président du SEA.

Communauté de Communes	NOM-Prénom	Fonction	Présent	Excusé(e)	Absent
ANJOU BLEU COMMUNAUTE	M. GRIMAUD Gilles	Titulaire	x		
	M. ANNONIER Claude	Titulaire	x		
	M. AUBRY Fabien	Titulaire	x		
	M. MARY Yves	Titulaire	x		
	M. ROUJOU Loïc	Suppléant			x
	M. GUERIN Patrice	Suppléant			x
CC ANJOU LOIR ET SARTHE	M. GUILLEUX Jean-Philippe	Titulaire	x		
	M. RIGAUD David	Titulaire	x		
	M. CHERBONNIER Noël	Titulaire	x		
	Mme DESMARRES Martine	Titulaire			x
	M. CAMUS Emmanuel	Suppléant			x
	M. DE VILLOUTREYS Thierry	Suppléant	x		
CC LOIRE LAYON AUBANCE	M. GALLARD Thierry	Titulaire	x		
	M. SCHMITTER Marc	Titulaire		x	
	M. NOYER Robert	Titulaire	x		
	M. LAVENET Vincent	Titulaire	x		
	M. DAVY Gilles	Titulaire			x
	M. FONTENEAU Jean-Jacques	Titulaire	x		
	M. ARLUISON Jean-Christophe	Suppléant			x
	M. MOUSSEAU Damien	Suppléant			x
M. LEHEE Stephen	Suppléant			x	
CC VALLEES DU HAUT ANJOU	M. GLEMOT Etienne	Titulaire	x		
	M. BUREAU Arnaud	Titulaire	x		
	M. BRU Jean-Pierre	Titulaire	x		
	M. DRIANCOURT Marc-Antoine	Titulaire		x	
	M. BELLANGER Dominique	Suppléant			x
	M. NIREFOIS David	Suppléant			x

### Assistaient également à la réunion :

M. Christophe TRIPET - DGS, Mme Valérie BERTIN - DAF, M. Renan BOURGEOIS - responsable suivi exploitation, Mme Aurélie LACROIX- directrice des services techniques, M Mathieu MICHEL- directeur opérationnel Régie et Mme Maryse BERNHARD - chargée de la vie institutionnelle.

Secrétaire de séance : Gilles GRIMAUD, délégué d'Anjou Bleu Communauté

Délégués titulaires en exercice : 18

Nombre de titulaires présents : 14

Nombre de suppléant présent et votant : 1

Nombre de pouvoir : 0

Nombre de votants : 15

Date de la convocation : 13 février 2026

## **OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026**

### **Annexe : rapport d'orientations budgétaires 2026**

Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) qui impose la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires aux organes délibérants dans les dix semaines qui précèdent le vote du budget primitif,

Vu les articles L.5211-9 et 10 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) relatifs au vote du budget primitif,

Considérant la présentation du budget primitif 2025 au Comité Syndical du 28 mars 2025,

Le Président précise que le ROB contient :

- Les orientations budgétaires envisagées sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de tarification et de subventions,
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des dépenses et des recettes,
- La structure et la gestion de la dette en cours, les perspectives pour le projet de budget, et le profil de dette visé pour l'exercice,
- La structure et l'évolution des effectifs et des charges de personnel.


Après une présentation du rapport d'orientations budgétaires (ROB) 2026 et à l'issue d'un débat tenu en séance le 20 février 2026,

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :**

- **Prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2026 réalisé sur la base du rapport transmis en annexe de la présente délibération.**

<b>Vote : 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention</b> <b>Unanimité</b>
--

Transmise au contrôle de légalité via SLOW cf. tampon  
Délibération mise en ligne sur le site internet du SEA

Envoyé en préfecture le 25/02/2026 Reçu en préfecture le 25/02/2026 Publié le  ID : 049-200077402-20260220-DCS26_02_20_03-DE
--